

# Création d'une prime au r trofit  lectrique pour les v hicules lourds

04 MAI 2022



**Le d cret du 26 avril 2022 rend  ligible   la prime au r trofit  lectrique la transformation d'un v hicule lourd   motorisation thermique en v hicule lourd   motorisation  lectrique.**

Alors que les transports repr sentent aujourd'hui le premier poste d' missions de gaz   effet de serre en France, 23% des  missions du secteur sont dues aux poids lourds, autobus et autocars. Une transformation en profondeur est indispensable pour atteindre l'objectif fix  de neutralit  carbone   l'horizon 2050.

Afin de soutenir cette transition, le Gouvernement cr e une incitation   la transformation d'un poids lourd, d'un autobus ou d'un autocar   motorisation thermique en v hicule   motorisation  lectrique gr ce   une prime au r trofit  lectrique. Cette aide  tait jusqu'  pr sent r serv e au r trofit  lectrique d'une voiture particuli re, d'un v hicule utilitaire l ger, d'un deux-trois roues ou d'un quadricycle motoris .

Le montant de la prime s' l ve   40% du c t de la transformation du v hicule, dans la limite de 50 000 euros pour un poids lourd et de 30 000 euros pour un autobus ou un autocar. Les modalit s d'acc s   la prime sont disponibles [Ici](#).

[Consulter le d cret](#)